



Stratégie du Programme National SGP pour l'utilisation des fonds de microfinancements pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

Pays: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ressources à investir: STAR US\$ 2, 412,800 ¹

CORE US\$600,000

AUTRES (à mobiliser)

¹ Le niveau des ressources du SGP OP5 est une estimation totale des allocations des subventions CORE, les fonds STAR du FEM, et autres sources de co-financements.

Table des matières

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 1. | Programme de Microfinancements du FEM | 4 |
| 1.1 | Contexte général | 4 |
| 1.2 | Partenariat | 5 |
| 2. | Les niches de la Stratégie Nationale | 5 |
| 2.1 | Ratification des Conventions | 5 |
| 2.2 | Utilisation des ressources pour soutenir OP5 mise en œuvre des priorités nationales | 6 |
| 2.2.1 | Les priorités nationales | 6 |
| 2.2.2 | Les priorités de FEM-5 | 7 |
| 3. | Les résultats du développement des capacités, réduction de la pauvreté et le genre pour le PMF | 10 |
| 3.1 | Le CPS et le renforcement des capacités des OSC | 10 |
| 4 | Les résultats, indicateurs et activités de l'OP5 | 12 |
| 5 | Plan de suivi et d'évaluation | 14 |
| 6 | Plan de gestion des connaissances | 16 |
| 7 | Plan de mobilisation des ressources | 17 |
| | Annexe 1: INDICATEURS DE PERFORMANCE DES PROJETS FEM-5 | 18 |

Acronymes et Sigles

| | |
|--------------|--|
| AP: | Assistant de programme |
| APAC : | Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire |
| BM : | Banque Mondiale |
| CARPE : | Programme Régional de l’Afrique Centrale pour l’Environnement |
| CN: | Coordonnateur National |
| CNP, NSC: | Comité National de Pilotage |
| COMIFAC : | Commission des Forêts d’Afrique Centrale |
| CPMT: | Direction Générale du Programme |
| CPS: | Stratégie Nationale du Programme |
| DRSP : | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| FAO: | Organisation de Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation |
| FEM: | Fonds pour l'environnement mondial |
| GEF : | Global Environment Facility |
| GES : | Gaz à Effet de Serre |
| GTC : | Groupe Technique Consultatif |
| IUCN: | Union Mondiale pour la Nature (World Conservation Union) |
| MANA : | Mesures d'Atténuation Nationales Appropriées |
| OCB: | Organisation Communautaire de Base |
| OMD : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG: | Organisation Non Gouvernementale |
| POPs : | Polluants Organiques Persistants |
| PTA: | Plan de travail annuel |
| PMF : | Programme de Micro-financement |
| PNAE : | Plan d'Action National pour l'Environnement |
| PNUD: | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RDC: | République Démocratique du Congo |
| REDD: | Réduction des émissions dus à la déforestation et à la dégradation des forêts |
| SNP : | Stratégie Nationale du Programme |
| STAR: | Système Transparent d’Allocation des Ressources |
| UNOPS: | United Nations Office of Project Services UNOPS |
| USD: | Dollar américain |

1. Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)

1.1 Contexte général

Le document de la Stratégie Nationale du Programme (SNP) de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) présenté dans ces pages expose les principes de base qui guideront le processus de mise en œuvre du Programme en République Démocratique du Congo (RDC) dans les quatre ans à venir (2011-2014). Ces principes sont basés sur la politique environnementale de la RDC comme présentée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Pays (DRSP), et les objectifs de FEM-5 énumérés dans le document de l'endossement des fonds CORE du Programme Global de Microfinancement.

La RDC est un grand pays de 2.345.000 km² de superficie. Il est riche en biodiversité et en forêt tropicale. De fleuves, cours d'eaux et lacs couvrent toute l'étendue du pays. Une côte maritime d'environ 40 km dans la partie sud-ouest du pays est un puits de carbone et un habitat sensible de la biodiversité marine.

Tous ces écosystèmes sont menacés par une activité anthropique croissante exercée dans le but de soutenir une croissance économique nécessaire à tout développement humain. Il ya besoin de savoir comment les activités humaines peuvent être menées de manière durable afin de réaliser un équilibre entre les besoins de développement économique et ceux de la gestion durable de l'environnement.

Pour aider la réalisation de cet équilibre, le Gouvernement de la RDC -a invité le PMF/FEM à **étendre ses activités en territoire national**. Les activités ont commencé en Novembre 2009 -à Mbandaka, dans la province de l'Equateur. Nous nous trouvons en deuxième année de la phase initiale des activités du PMF/FEM en RDC, catégorie 1. Dans la première année de la phase initiale, la première version de la Stratégie Nationale du Programme (SNP) avait été finalisée, le premier plan de travail annuel (PTA) approuvé par le Comité National de Pilotage (CNP), et mis en œuvre. L'essentiel de l'exécution du programme reprend les principes et les stratégies suivantes:

- La participation active des bénéficiaires et des parties prenantes;
- Une approche flexible de mise en œuvre du programme;
- Un accent particulier mis sur l'appui aux projets communautaires et initiatives des ONG/OCB nationales;
- Le recours aux prestataires des services pour la mise en œuvre des activités des projets;
- La recherche de synergies et de partenariats avec des projets et des programmes existants afin de promouvoir les idéaux du PMF;
- Le ciblage des groupes marginalisés et l'intégration du genre;
- Le développement des capacités dans la gestion technique et financière des ONGs et des communautés locales pour assurer l'efficacité dans la gestion de projet.

-Vingt-huit projets du stade de démarrage ont été approuvés et financés pendant la 4eme Phase Opérationnelle du FEM (OP4). Le CNP et la Coordination nationale ont joué un rôle crucial dans le processus de sélection des projets.

1.2 Partenariat

La progression du PMF/FEM en RDC est liée à la mise en œuvre des partenariats publics-privés avec différents partenaires intéressés dans l'appui et l'implication des communautés locales dans la protection de l'environnement. A ce point, le Programme est sur le point de développer des partenariats avec des ONG internationales œuvrant dans la province de l'Equateur. Au niveau du Bureau pays PNUD, les donateurs bilatéraux méditerranéens à travailler avec le PMF dans la mise en œuvre de projets à caractère communautaire. Une des nos ONG bénéficiaires de la subvention exécute un projet de recherche de partenariat public-privé.

2. Les niches du PMF au niveau national

2.1 Les conventions, plans nationaux et régionaux

La RDC et la communauté internationale ont signé et ratifié des conventions et des plans pour aider à la protection des écosystèmes naturels au pays. Certains d'entre eux sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1. Liste des conventions, plans nationaux et régionaux

| Conventions de Rio + cadres nationaux de planification | Date de ratification / d'achèvement |
|---|-------------------------------------|
| Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) | 08 Décembre 1994 |
| Stratégie nationale de la biodiversité et le Plan d'action (NBSAP) | Juin 1999 |
| Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) | 08 Décembre 1994 |
| -Communications nationales (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}) | -Décembre 2003 -Novembre 2009 |
| Mesures d'atténuation nationales appropriées (MANA) de l'UNFCCC | Processus en cours ? |
| Convention des Nations Unies pour combattre la désertification (UNCCD) | -12 Septembre 1997 |
| Programmes d'Action National e UNCCD (PAN) | Mai 2005 |
| Convention de Stockholm (SC) | 25 Mars 2005 |
| Plan de mise en œuvre nationale SC | Processus en cours ? |
| Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté | Mars 2006 |
| Capacité Nationale d'auto-évaluation du FEM | -Mars 2009 |
| Exercice national de formulation du portefeuille FEM-5 | Juin 2011 |
| Programmes d'Action Stratégique (PAS) pour les eaux partagées | Basin du Nil ? Fleuve du Congo |
| Plan National d'Action Environnementale | 1997 |
| -Plan d'action nationale pour la biodiversité | 2002 |

2.2 Utilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre des priorités nationales de l'OP5

Les ressources allouées à la mise en œuvre du PMF en RDC pendant OP5, notamment US\$2,412,800 de fonds STAR et US\$600,000 de fonds CORE, seront consacrées à l'appui des priorités nationales et celles du FEM inscrites pour la phase actuelle. Ces priorités sont identifiées comme suit.

2.2.1 Les priorités nationales

Les priorités nationales du gouvernement de la RDC sont données dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE). La protection des écosystèmes naturels ; la protection de la productivité des terres ; la protection des eaux nationales et internationales contre toutes sortes de pollutions ; et les questions transversales concernées. Plus précisément, le gouvernement entend réaliser:

Dans le domaine de conservation de la biodiversité

- ✓ L'appui aux aires protégées ;
- ✓ La protection des espèces et des écosystèmes menacés ;
- ✓ La mise en place d'un système de suivi & évaluation participatif des projets, avec la participation active des communautés locales.

-Dans le domaine des écosystèmes naturels et les changements climatiques

- ✓ Réduire la pression sur les forêts tropicales en réorganisant le système agricole et, la promotion des technologies d'énergie renouvelable par le reboisement aux fins de bois de chauffe ;
- ✓ Promouvoir l'agroforesterie ;
- ✓ Produire et vulgariser les foyers améliorés à usage domestique ;
- ✓ Promouvoir une gestion durable des forêts au niveau national ;
- ✓ La protection des traditions culturelles et le savoir-faire endogène en rapport avec la protection des écosystèmes naturels.

Dans le domaine de la protection et de la productivité des terres (dégradation des sols) -

- ✓ Améliorer la productivité des terres et des cultures ;
- ✓ -Promouvoir l'éducation des femmes et les impliquer dans les activités de sensibilisation environnementale par moyen des projets de développement.

Dans le domaine de la protection des eaux nationales et internationales-

- ✓ Promouvoir l'éducation météorologique et les campagnes anti-pollution des eaux ;
- ✓ Organiser des négociations avec les pays voisins sur la cogestion des eaux partagées.

Dans le domaine d'actions multisectorielles

- ✓ Collecter l'information et faire usage du savoir-faire endogène lié à la protection de l'environnement ;

- ✓ Impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources culturelles et naturelles ;
- ✓ Répondre aux besoins de renforcement des capacités des ONG et OCB par les campagnes de sensibilisation et l'éducation environnementales.

2.2.2 Les priorités de FEM-5

Les priorités nationales seront associées aux priorités stratégiques du FEM-5 pour élaborer un plan stratégique national du PMF en RDC. Les priorités stratégiques de FEM-5 sont:

Conservation de la biodiversité

- La durabilité des aires protégées ;
- La gestion durable des ressources naturelles ;
- Le partage juste et équitable de bénéfice de la gestion durable des ressources naturelles.

Le FEM continuera à promouvoir la participation et le développement des capacités des communautés autochtones et locales dans la conception, l'implémentation et la gestion des projets des aires protégées à travers des structures établies, tels que les Aires de Conservation Communautaire des populations locales et les peuples autochtones (APAC). Le PMF fera aussi la promotion de la cogestion des aires protégées par le Gouvernement, les peuples autochtones et les communautés locales là où les conditions le permettent.

Changement climatique-

- Promouvoir le développement, la démonstration, et le transfert des technologies innovantes dans la réduction des gaz à effets de serre ;
- Promouvoir l'investissement dans les technologies des énergies renouvelables ;
- Promouvoir la conservation et la valorisation des stocks de carbone grâce à une gestion durable de l'utilisation des terres, changement d'utilisation des terres, et de la foresterie ;
- Le soutien aux activités de génération des revenus et de renforcement des capacités.

Dégradation des terres

- Maintenir ou améliorer les services de l'écosystème aux moyens d'existence durable des communautés locales ;
- Générer un flux des services des écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, y compris les moyens d'existence des populations dépendantes des forêts ;
- Réduire dans des larges paysages des pressions sur les ressources naturelles dues à l'utilisation intensive des terres ;
- -Augmenter la capacité d'appliquer les outils appropriés de gestion dans la gestion durable des terres.

Développement des capacités multisectorielles

- Renforcer les capacités des parties prenantes à s'engager dans le processus de consultation ;
- Renforcer des capacités à développer des thématiques du cadre politique et législatif.

Cadre du partenariat des OSC dans les projets financés par le FEM

- Le renforcement de partenariat des OSC dans la promotion des politiques appropriées à la protection de l'environnement ;
- -Le renforcement de l'engagement des OSC dans l'exécution du FEM-5.

Afin de soutenir la mise en œuvre des priorités nationales en relation avec les priorités du FEM-5, le PMF demandera l'introduction des propositions des projets qui tiennent compte des objectifs de FEM dans les zones d'intervention. La cohérence des priorités nationales et celles du FEM-5 est indiquée dans le tableau 2.

Tableau 2. Cohérence des priorités nationales avec les activités de PMF/RDC

| Objectifs du projet de l'OP5 | Les priorités nationales | La niche de PMF |
|--|--|---|
| <u>PMF OP5 Objectif immédiat 1:</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et des communautés par le biais d'actions communautaires | -Réduire la pression sur les forêts denses par appui aux agriculteurs et, la promotion des techniques d'économie d'énergie par le reboisement du bois de chauffe | Zone des savanes intercalaires Promouvoir la création d'aires de conservation communautaire: 10% du budget de subvention |
| <u>PMF OP5 Objectif immédiat 2:</u> Promouvoir la conservation de la biodiversité et son utilisation durable dans les paysages de production continentale et marine par des initiatives locales et actions communautaires | -Fournir un soutien financier et matériel à la réhabilitation et la gestion des aires protégées | Zone de la Cuvette Centrale du Congo Démontrer les systèmes agricoles durables qui encouragent les cultures intercalaires pour empêcher une dégradation des terres: 10% du budget de subvention |
| <u>PMF OP5 Objectif immédiat 3:</u> Promouvoir la démonstration, le développement et transfert des technologies à faible production des gaz à effet de serre au niveau communautaire | -Produire et vulgariser des foyers améliorés à usage domestique. | Zone forestières, savanes boisées Fournir un soutien financier aux projets qui favorisent la démonstration de la conception et la production de technologies à faible production des gaz à effet de serre au niveau communautaire: 10% du budget de la subvention |
| <u>PMF OP5 Objectif immédiat 4:</u> Promouvoir et soutenir le moyen de transport à faible production des gaz à effet de serre au niveau communautaire | | Ville de Mbandaka / Kinshasa Trouver un moyen d'encourager le processus en cours, de large utilisation des vélos et autres moyens durables dans le transport urbain en commun de Mbandaka / Kinshasa: 5% du budget de subvention |
| <u>PMF OP5 Objectif immédiat 5:</u> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone grâce à une gestion durable des ressources naturelles et, adaptation au CC | Promouvoir l'agroforesterie. | Plateau continental de Sud-Oubangui Promouvoir l'agroforesterie et le reboisement au niveau communautaire: 30% du montant de la subvention sera consacré à ces projets. |

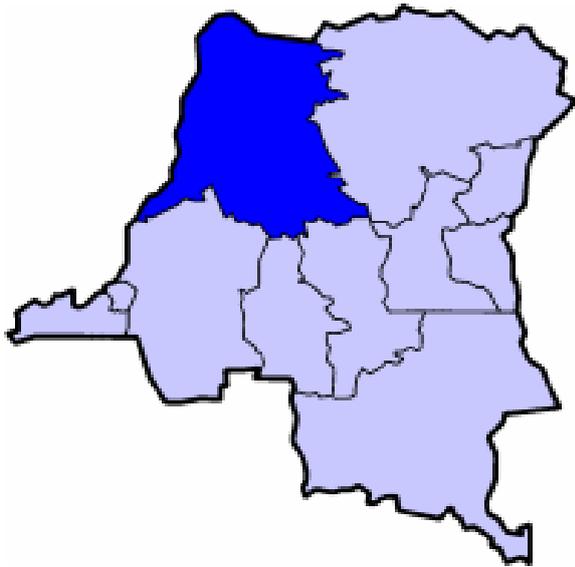
| | | |
|---|--|---|
| <p><u>PMF OP5 Objectif immédiat 6:</u> Maintenir ou améliorer la production des services de l'écosystème forestier afin d'assurer les moyens d'existence durable des communautés locales</p> | <p>Promouvoir une gestion globale des forêts à travers le pays. La protection et l'utilisation des traditions culturelles locales et savoir-faire endogènes qui favorisent la protection des écosystèmes naturels,</p> | <p>Zone de la Cuvette Centrale du Congo Promouvoir l'utilisation des produits forestiers non ligneux comme moyen de subsistance des communautés locales, en encourageant les projets qui utilisent des produits forestiers renouvelables comme matière première: subvention de 10%</p> |
| <p><u>PMF OP5 Objectif immédiat 7:</u> Réduire dans des larges paysages, des pressions sur les ressources naturelles dues à l'utilisation prolongée des terres</p> | <p>-Réduire la pression sur les forêts tropicales en réorganisant le système agricole et, la promotion des technologies d'énergie renouvelable par le reboisement aux fins de bois de chauffe.</p> | <p>Zone de la Cuvette Centrale du Congo</p> |
| <p><u>PMF OP5 Objectif immédiat 8:</u> Appuyer la cogestion des cours d'eau partagées par les communautés riveraines de deux rives</p> | <p>-Promouvoir l'éducation mésologique des femmes et la campagne anti-pollution des eaux. Organiser des négociations avec les pays voisins sur la cogestion des eaux partagées</p> | <p>Le bassin versant du fleuve Congo et ses affluents : 8 % du budget de la subvention.</p> |
| <p><u>PMF OP5 Objectif immédiat 9:</u> Promouvoir et soutenir l'élimination des polluants organiques persistants et des produits chimiques dangereux, y inclus le mercure, -au niveau communautaire</p> | <p>Actions visant le développement de méthodologies permettant l'identification, la gestion et la dépollution des sites contaminés</p> <p>Actions d'élimination appropriée des pesticides périmés ainsi que d'autres produits chimiques et polluants</p> | <p>Toutes les zones d'intervention % du budget ?</p> |
| <p><u>PMF OP5 Objectif immédiat 10:</u> Améliorer et renforcer les capacités des OSC (en particulier les organisations communautaires et ceux des peuples autochtones) à s'engager dans des processus consultatifs, appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux d'information adéquats, la mise en œuvre des recommandations des conventions, et suivre et évaluer les impacts environnementaux et leurs tendances</p> | <p>- Impliquer les communautés locales dans la cogestion des ressources culturelles et naturelles. Répondre aux besoins de renforcement des capacités des ONG et OCB par les campagnes de sensibilisation et d'éducation environnementale</p> | <p>Toutes les zones d'intervention % du budget ?</p> |
| <p><u>Produits transversaux</u> : réduction de la pauvreté, les moyens d'existence durable et le genre</p> | | <p>Toutes les zones d'intervention % du budget ?</p> |

Dans la période pilote du PMF en RDC pendant OP4, les activités de mis en œuvre du Programme ont été concentrées dans la province d'Equateur comme indiqué sur la carte 2.3.

Il est recommandé dans l'OP5 de commencer l'introduction des projets dans d'autres provinces de l'ouest de la RDC. Les banlieues de la ville de Kinshasa sont spécialement concernées pour la visibilité du Programme au niveau national. Cette demande sera examinée par le CPMT au moment opportun.

Alors, la niche du PMF en RDC pourra couvrir une bande de 1500 km de long sur 100 à 150 km de large, allant de la province de l'Equateur à l'Océan Atlantique. Trois provinces et une Ville seront ainsi couvertes par les activités de PMF en RDC : Equateur, Bandundu, Bas-Congo, et Kinshasa. Quelques activités spécifiques seront exécutées ailleurs dans le pays selon le choix des partenaires de développement.

2.3 Carte de la zone d'intervention de la phase initiale de OP4 du PMF en RDC (en foncé)



3. Les résultats du développement des capacités, réduction de la pauvreté et le genre pour le PMF

3.1 La Stratégie nationale du PMF et le renforcement des capacités des OSC

Le renforcement des capacités en matière de planification, et de suivi & d'évaluation des projets.

L'objectif du PMF est l'appui à la société civile et les communautés locales à préparer des projets de petites subventions qui conduisent à la réduction de la pauvreté, préservation de la biodiversité, l'atténuation des effets dus au changement climatique, la protection des eaux internationales, l'élimination des polluants organiques persistants, le développement des capacités et, la prévention de la dégradation des terres. Les projets doivent être d'inspiration communautaire. Cela implique le travail avec des gens qui sont capables de traduire une vision et un rêve en une mission, de trouver dans l'ensemble des valeurs culturelles locales celles favorables à la réalisation des objectifs spéciaux dans la protection de l'environnement. Trois choses sont nécessaires pour cela: la capacité de servir, la volonté de servir, et l'occasion de servir.

L'occasion de servir est donnée par le gouvernement de la RDC en invitant -le PMF/FEM à étendre ses activités dans le pays. -La volonté de servir est une caractéristique interne de la société civile et les communautés locales. Elle peut être améliorée par sensibilisation et

éducation mésologique. L'équipe nationale du PMF travaillera à l'amélioration de la volonté de servir tout au long de l'exécution du Programme. A travers les missions de supervision, elle détectera les forces et les faiblesses de l'OSC pour les corriger. La faiblesse la plus nuisible au Programme sera la gestion financière des activités des projets. Sur cet aspect, le **PMF bénéficiera de l'expertise de l'Unité de Suivi & Evaluation du PNUD**, bureau pays, pour s'assurer de la bonne volonté d'exécution des projets par les ONG et les OCB. Les membres du CNP contribueront par leurs conseils aux ONG bénéficiaires des projets à améliorer cette volonté.

La *capacité à servir* inclut la capacité technique de traduire un plan dans une activité réalisable, de s'approprier l'esprit du programme afin d'en extraire quelques principes qui sous-tendent la structure du projet que les communautés ont besoin. Les techniciens d'une bonne expérience dans la conception des projets existent à travers le pays et dans la zone d'intervention du Programme. La probabilité de voir les ONG et OCB les impliquer dans la préparation et la gestion des projets dépendra de la volonté de celles-ci à obtenir des bons résultats. Les OSCs peuvent vouloir utiliser la plupart du budget de la subvention à payer les amis et proches parents des ONG; ils peuvent vouloir éliminer des personnes compétents craignant leur intrusion dans la gestion financière du projet, ceci ne donnera pas le résultat escompté.

Le PMF veillera sur la capacité des ONG et des collectivités locales à planifier et d'évaluer des projets qu'ils soumettent pour financement. Un groupe technique consultatif (GTC) les aidera à l'amélioration de présentation des projets. Il se peut qu'il les accompagne sur terrain pour assurer un suivi de proximité. Le cas échéant, des ateliers de développement des capacités seront inclus comme activités dans les propositions de financement des projets. Le cofinancement de ces activités avec les partenaires sur place seront explorées.

-Il est important de signaler que la structure des organisations de la société civile trouvées sur place était organisée pour accompagner l'exécution des projets d'urgence et des projets humanitaires. Ils n'ont souvent aucune idée de ce que peut être un projet de protection de l'environnement. Un réseau des ONG et OCB spécialement formé aux problèmes de l'environnement sera mis en place au cours de l'OP5. -Ceci permettra la concentration des formations sur un groupe des ONG et OCB qui comprennent mieux les problèmes de protection de l'environnement.

De nombreux organismes et partenaires de développement ont réalisé que la responsabilisation ou mieux la capacitation des groupes marginalisés, et des femmes plus spécialement, résout mieux le problème de réduction de la pauvreté. Le PMF en RDC cherchera minutieusement le moyen d'intégrer les femmes et les groupes marginalisés dans le processus de conservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, de la protection des eaux internationales, de l'élimination des polluants organiques persistants (POPs), du développement des capacités, et de la prévention de la dégradation des terres.

Le programme travaillera progressivement au développement des capacités des groupes marginalisés et des femmes du domaine de la préservation de l'environnement afin qu'ils accèdent au contrôle des ressources naturelles sur lesquelles ils vivent. La capacitation des femmes et des groupes marginalisés est un problème crucial à résoudre afin d'atteindre les objectifs du PMF.

Compte tenu de cette réalité, la promotion du concept du PMF au niveau de la base mettra un accent particulier sur le soutien aux organisations communautaires qui prennent en compte le genre et les groupes marginalisés dans l'exécution des projets. Une attention particulière sera accordée aux propositions des projets provenant des ONG et OCB pro-genre et les peuples autochtones. Les groupes marginalisés sont susceptibles de faire une meilleure utilisation des ressources en raison de leur propension à servir des causes locales, et à travailler pour la préservation des écosystèmes locaux. Des défis que posent l'intégration des groupes marginalisés et le genre seront prudemment abordés suite aux barrières socioculturelles existantes dans les communautés locales.

La formation des formateurs membres des OCB et des communautés locales sera encouragée. Des projets spécifiques de développement -des capacités et d'implication des parties prenantes seront financés pour faire face au problème.

En résumé, l'essentiel de la mise en œuvre du programme comprend les principes et les stratégies suivantes:

1. La participation active des bénéficiaires et des partenaires;
2. Une approche flexible de mise en œuvre du programme;
3. Un accent particulier mis sur le soutien aux projets d'inspiration communautaire et l'entrepreneuriat des ONG/OCB;
4. Le recours aux prestataires de services dans l'exécution des activités des projets;
5. La recherche de synergies et de partenariats avec des projets et programmes existants pour l'intégration des stratégies de mise en œuvre réussie;
6. Le ciblage des groupes marginalisés et l'intégration du genre;
7. La réplification des expériences positives dans d'autres projets et programmes;
8. Le phasage des calendriers d'exécution pour assurer la pérennité et ;
9. Le renforcement des capacités dans la gestion technique et financière des ONG et des collectivités locales pour assurer l'efficacité dans la gestion de projet.

4 Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5

Tableau 3. Cadre logique des résultats

| Résultats | Indicateurs | Moyens de vérification | Activités/projets |
|---|--|--|-------------------|
| PMF BD Résultat 1.1: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et la réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires | Au moins 200 hectares de Terroir Autochtone de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire et d'autres aires protégées gérés par au moins 10 communautés sont positivement influencés par l'appui du PMF | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 10 projets |
| PMF BD Résultat 1.4: Une meilleure compréhension et sensibilisation de l'importance de la biodiversité, à l'échelon communautaire | Au moins 1000 ménages et organisations communautaires intégrant la conservation de la biodiversité dans les pratiques courantes de leurs activités sur les écosystèmes | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. | 5 projets |

| | | | |
|---|--|--|------------|
| | | Études de cas PMF | |
| PMF BD Résultat 2.1: Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce à des initiatives communautaires, les cadres et les mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité | Au moins 500 hectares de paysages de production / marins travaillés selon les pratiques d'utilisation durable des écosystèmes, conduisant, le cas échéant, à la certification aux normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 6 projets |
| PMF CC Résultat 3.1: Des technologies innovantes de faible GES démontrées et vulgarisées avec succès au niveau communautaire | Démonstration et vulgarisation des technologies à faible GES au niveau communautaire | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 15 projets |
| PMFCC Résultat 5.2: Restauration et amélioration des stocks de carbone dans les forêts et les terres non forestières, notamment les tourbières | Au moins 1000 d'hectares -de reboisement sous financement du programme | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 10 projets |
| PMF LD Résultat 6.1: Des pratiques améliorées, et réduction des impacts négatifs sur les écosystèmes agro-forestiers démontrées au niveau communautaire pour meilleurs services écosystémiques. | Au moins 5000 hectares sous pratiques agricoles, terres et gestion de l'eau améliorées, | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 10 projets |
| PMF LD Résultat 6.2: Les modèles communautaires de gestion forestière durable développé et testé, liée à la séquestration du carbone pour une expansion et réplication possible, le cas échéant, pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation forestière et améliorer les puits de carbone provenant de l'utilisation des terres, changement d'utilisation des terres et activités forestières | Au moins 5 organismes nationaux et internationaux ou des partenaires sont conscients de démonstrations réussies de PMF et des approches novatrices Au moins 2 gouvernements nationaux / locaux ou de la politique internationale influencées par les pratiques de PMF | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 6 projets |
| PMF LD Résultat 7.1: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des écosystèmes agricoles et forestiers (rural-/urbain, l'agriculture/forêt) | Au moins 200 ménages dans les communautés utilisant des pratiques améliorées qui réduisent les impacts négatifs sur les utilisations des terres | Base des données PMF/ FEM, rapports des projets et des visites de suivi. Études de cas PMF | 3 projets |
| PMF CD Résultat 10.1: La participation active du CNP et du GTC dans les zones d'intervention | Au moins 2 représentants des ONG/PMF participant aux réunions nationales de coordination du FEM | Base des données PMF/ FEM, rapports des | 2 projets |

| | | | |
|---|--|----------------------------------|------------------|
| du FEM au niveau national | | projets et des visites de suivi. | |
| PMF CD Résultat 10.2: Amélioration du flux d'information entre les OCB et OSC au niveau provincial concernant les bonnes pratiques et leçons apprises, et l'application de telles pratiques | Au moins 2 foires du savoir, 2 conférences sont organisés, et 5 publications présentées. | | 2 <i>projets</i> |
| PMF CD Résultat 10.3: Sensibilisation et l'éducation accrue du public au niveau communautaire concernant les questions environnementales mondiales | Au moins 1 Plateforme de connaissances mis en place pour partager les leçons apprises entre les OCB et OSC dans le pays | | 1 <i>projet</i> |
| PMF CD Résultat 10.4: Capacité des OCB et OSC renforcées pour soutenir la mise en œuvre des conventions mondiales | Au moins 1 exemple pilote de système communautaire de suivi & évaluation environnementale utilisé dans la zone des projets du PMF | | 1 <i>projet</i> |
| PMF CD Résultat 10.5: Forte intervention des communautés locales dans le suivi & évaluation des projets | Au moins 3 rapports de suivi & évaluation participatif de bonne qualité présentés la commission de suivi & évaluation à forte composition de membres des communautés locales | | |
| PMF CD Résultat 10.6: Évaluation des projets du PMF et programmes par rapport aux résultats attendus renforcé, y compris une capacité accrue des organisations communautaires et les OSC à appliquer des méthodologies d'évaluation pertinentes | | | |

5. Plan de suivi et évaluation

Le suivi et évaluation du portefeuille de projets sera participatif. Le premier pas de celle-ci sera lancé par l'équipe nationale en examinant les propositions de projets soumis à l'approbation du CNP. Après l'approbation et le financement des projets, le suivi & évaluation des projets sera exécuté par les bénéficiaires à travers le CNP et les membres du GTC. Les ONG, organisations communautaires et les organisations de peuples autochtones se retrouvent dans le CNP.

L'équipe nationale effectuera une visite de supervision chaque fois qu'il ya une demande de décaissement. Il est de notre intention de mettre en place un « *Forum des Sages* », une équipe des parties prenantes responsable de l'évaluation globale des performances des projets. Le *Forum des Sages* peut se réunir deux fois au cours de la phase opérationnelle afin d'émettre un avis sur la façon dont les projets sont perçus par les bénéficiaires et les principaux intervenants travaillant dans le domaine. Il peut travailler sur l'appropriation nationale des projets.

Au niveau des ONG bénéficiaires et les organisations communautaires, les résultats, les indicateurs de performance et les moyens de vérification seront présentés dans les propositions des projets. Un expert en suivi & évaluation fera partie de l'équipe du personnel du projet. Le suivi & évaluation interne du projet sera réalisée sur une base trimestrielle,

utilisant conseils et directives de l'expert. Avec l'appui de l'équipe nationale, le CNP entreprendra une fois par an, sa propre surveillance et l'exercice d'évaluation sur un échantillon de projets.

L'implication des acteurs locaux dans la planification des projets

Chaque ONG/OCB est responsable de la rédaction de sa proposition du projet à soumettre au CNP pour examen. A travers des ateliers de formation en préparation de projets, ils seront encouragés à tenir des réunions de planification participative où les collectivités locales prendront la parole pour exprimer leurs attentes concernant les résultats et les objectifs prioritaires du projet. Une subvention de planification sera accordée à certaines ONG qui ont besoin d'une formulation plus participative des communautés locales pour encourager l'appropriation.

Concernant le suivi, les intervenants locaux seront impliqués à travers les visites du CNP sur les sites des projets. La participation directe peut être réalisée à travers des ateliers d'évaluation participative du projet; les réunions de suivi & évaluation impliquant les parties prenantes seront organisées au niveau local afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets. Dans la plupart des cas, cet exercice aura lieu une fois, au moment de l'évaluation de mi-parcours du projet. À ce jour, les communautés locales vivant sur les écosystèmes se présentent comme spectateurs à ce qui se fait autour d'eux dans le domaine de préservation de l'environnement. Les ONG bénéficiaires seront défiées pour les impliquer dans le travail de la restauration durable des écosystèmes.

L'évaluation de mi-parcours est une étape importante du cycle des projets. A cette occasion et au regard des performances obtenues du projet, l'équipe de suivi & évaluation peut décider ou non, de continuer le financement des activités du projet. Le rapport de revue à mi-parcours sera envoyé au PNUD et au CPMT, pour directives et orientation à suivre.

Tableau 4. Plan du Suivi & Evaluation au niveau des projets

| PMF au niveau de chaque projet | | |
|---|---------------------------|--|
| Activité de S & E | Responsables | Calendrier |
| Suivi participatif des projets | Les bénéficiaires | Durée du projet |
| Collection des données de base ² | Les bénéficiaires, CN | A la préparation de note conceptuelle et préparation de la proposition du projet |
| Deux ou trois rapports d'avancement et financier des projets (<i>selon le calendrier de décaissement convenu</i>) | Les bénéficiaires, CN, AP | A chaque demande de décaissement |
| Plans de travail du projet | Les bénéficiaires, CN, AP | Durée du projet |
| Visite de vérification du site du projet par le CN <i>(Si nécessaire / coût-bénéfice)³</i> | CN | Avant l'approbation du projet, et selon le besoin |

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

| | | |
|--|-------------------------|--|
| Suivi du projet par le CN <i>(Si nécessaire / coût-bénéfice)</i> | CN | Une fois par an en moyenne, et selon le besoin |
| Visite d'évaluation du projet par le CN <i>(Si nécessaire / coût-bénéfice)</i> | CN | À la fin du projet, et selon le besoin |
| Project Final Report Rapport final du projet | Les bénéficiaires | Après l'achèvement des activités du projet |
| Rapport d'évaluation du projet <i>(Si nécessaire / coût-bénéfice)</i> | CN, CNP, partie externe | Après l'achèvement des activités du projet |
| Préparer la description du projet à intégrer dans la base de données projet global | AP, CN | Au début du projet, et continuellement selon les besoins |

Des informations et indicateurs généraux des projets

Tous les rapports de mission, les rapports annuels et semestriels seront gardés en fichiers électroniques et copies durs au niveau du programme. Des notes spécifiques ainsi que des dépliants seront publiés pour illustrer des réalisations importantes dans la mise en œuvre des projets. Une galerie photo sera constituée pour mettre en évidence des réussites obtenues dans l'exécution des projets. Cette information sera téléchargée dans la base de données du PMF. Enfin, le PMF RDC finira par ouvrir un site web dans lequel toutes les informations importantes sur le progrès de l'exécution des projets de l'OP5 seront consultées.

Indicateurs cibles appropriés pour les différents domaines des objectifs du FEM-5 au regard du PMF en RDC sont présentés à l'Annexe 1.

Tableau 5. Plan du S&E au niveau du programme

| Au niveau national de PMF | | |
|--|---------------------|----------------------------|
| Activité de S & E | Responsables | Calendrier |
| Révision de la stratégie nationale du programme | CNP, CN, CPMT | Début de OP5 |
| Examen stratégique du portefeuille-pays ⁴ | CNP, CN | Une fois au cours de l'OP5 |
| Réunions CNP | CNP, CN, le PNUD BP | Minimum trois fois par an |

6. Plan de gestion des connaissances

La gestion des connaissances commencera par le financement des projets de recherche et identification des technologies modernes et traditionnelles qui préservent les écosystèmes. Ceci concerne les technologies dans les énergies renouvelables, dans les foyers améliorés, les

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

⁴ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions.

pratiques responsables de pêche et, les transports à faible émission des gaz à effets de serre. Les mêmes projets organiseront les foires d'exposition et d'échange des savoir-faire.

Les résultats de la recherche sur la gestion des connaissances seront utilisés par les projets financés pour apporter l'information, éducation et communication, ainsi que par ceux qui travaillent sur le développement des partenariats, pour informer les partenaires et les décideurs des voies à suivre pour mieux préserver les écosystèmes.

Les bonnes pratiques générées par l'exercice de gestion des connaissances seront reproduites et vulgarisées. Elles seront considérées comme technologies à diffuser au cours des mis en œuvre des projets.

7. Plan de mobilisation des ressources.

La stratégie de mobilisation des ressources commencera par des ateliers d'information destinés aux autorités locales, gouvernement central, parlement local, le parlement national et, les entités administratives décentralisées pour les sensibiliser sur l'importance du financement de la protection de l'écosystème par les institutions nationales. La raison de cette stratégie est d'élargir la visibilité des activités du PMF au niveau de base et éventuellement les préparer progressivement à une appropriation nationale du programme. Un projet spécifique sera approuvé pour une ONG qui voudrait bien faire le travail de développement des partenariats public-privés.

L'implication du PMF dans l'exécution des composantes communautaires des projets du FEM à moyenne et grande envergure sera examinée avec ces projets au cours d'OP5. Le recouvrement du coût de gestion relatif à cette implication sera traité à la même occasion. En tant que programme de catégorie 1, il sera nécessaire de renforcer les activités au niveau du terrain avant d'entrer profondément dans tout processus de ces négociations. Assister à des ateliers régionaux sur la mobilisation des ressources pourrait bien développer et renforcer nos capacités à l'équipe nationale afin de mieux aborder la question.

Les agences gouvernementales qui travaillent dans les domaines du mandat du PMF seront consultés afin de trouver un terrain d'entente pour développer le partenariat. La plupart des partenaires potentiels se trouvent à Kinshasa, la capitale du pays. Ils seront contactés par des visites personnelles et des ateliers appropriés organisés par un projet spécifique de partenariat approuvé dans ce but. **Les partenaires qui ont des bureaux relais à Mbandaka, et dans les zones de focus géographiques**, seront contactés à partir de ces bureaux pour établir des relations de collaboration sur le cofinancement des projets au niveau local.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent les indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.